

**Traitements annuels  
de la Secrétaire générale et de l'Administratrice/trice  
Exercice 2024**

|  |           |
|--|-----------|
| Secrétaire générale                        |           |
| Traitements de base et ajustement de poste | 184 064 € |

|  |           |
|--|-----------|
| Administratrice  |           |
| Traitements de base de l'Administratrice et<br>Ajustement de poste | 173 400 € |

*Ces traitements ont fait l'objet d'une réduction d'environ 5% par rapport à ceux qui étaient en vigueur en 2018.*

**Régime indemnitaire de la Secrétaire générale et de  
l'Administratrice**

Secrétaire générale

- Indemnité de fonction et de représentation 7 670 € par mois ;
- Indemnité compensatoire pour salaires des employés à la résidence officielle, incluant les charges sociales : 10 000 € par mois.

Administratrice

- Indemnité de logement : 5 100 € par mois
- Indemnités pour frais de représentation (uniquement sur présentation des justificatifs) :

*Ces frais sont plafonnés à hauteur de 4 950 euros par mois, soit 59 400 euros sur une année civile de 12 mois.*

- % utilisé : 31,58%, soit 18 763 euros
- % non utilisé : 68,42%, soit 40 637 euros reversés au budget régulier